

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.4 Document graphique
Ensemble de la commune
au 1 / 5000 ème
Plan de zonage et des mesures
environnementales

Pièce 4.4

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 02/03/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal : 23/05/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Diderot - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 49 Tél : 03 83 83 53 29
initiative@orange.fr initiative25@orange.fr

Légende

■ ■ ■ Limite de zones et de secteurs

Zones urbaines

- U Zone urbaine mixte
- Ue Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ui Zone urbaine mixte inondable
- Uj Zone urbaine réservée aux jardins
- Ur Zone urbaine mixte à vocation de renouvellement urbain
- Ux Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Ux1 Secteur de la zone Ux

Uxr Zone urbaine économique à vocation de renouvellement urbain

Zones à urbaniser

AU Zone à urbaniser de réserve foncière dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat

Zones agricoles

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zones naturelles

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nc Zone, équipée ou non, à vocation d'accueil d'équipements touristiques.
- Npv Zone destinée à l'accueil d'un parc photovoltaïque

Éléments paysagers repérés au titre de l'article L.151-19

✳ Éléments architecturaux ou de petit patrimoine

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre de l'article L.151-23

○ Haies, ripisylves, alignements et fourrés

◐ Milieux humides

Autres éléments reportés sur le plan

⊠ Emplacements réservés

○ Plantations à créer au titre de l'article R.151-43 alinéa 2

■ Zones et secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

■ Péri mètres de protection des monuments historiques

○ Chemins de randonnées

| Numéro | Nature de l'opération | Bénéficiaire | Superficie (m ²) |
|--------|---|--------------|------------------------------|
| 1 | Aménagement du carrefour | Commune | 1646 |
| 2 | Aménagement du carrefour | Commune | 745 |
| 3 | Élargissement de voie | Commune | 1293 |
| 4 | Sécurisation voirie et aménagement modes doux | Commune | 1631 |
| 5 | Création de cheminement doux | Commune | 545 |
| 6 | Création de cheminement doux | Commune | 415 |

